



Grossesse non désirée

Information destinée aux femmes face à une grossesse non désirée

Une grossesse imprévue peut être une source de questionnements, d'insécurité, de fragilité, voir d'ambivalence quant à la décision de poursuivre ou non la grossesse. Qu'elle soit seule ou en couple, une femme peut se sentir désarmée dans ce type de situation : quel choix faire ? Quelles démarches entreprendre ? Où trouver du soutien ?

Si vous êtes dans cette situation :

Des professionnels sont à votre disposition pour vous donner des informations, vous offrir un soutien et au besoin vous orienter et vous accompagner dans les démarches, quel que soit votre choix.

Vous pouvez bénéficier d'entretiens gratuits et confidentiels, en individuel et/ou en couple, dans le centre officiel en matière de grossesse de votre canton. Pour Genève, il s'agit de **l'Unité de santé sexuelle et planning familial (HUG)**. (Voir adresse en fin de document)

Au cours de ces entretiens peuvent être abordées aussi bien les questions d'ordre organisationnel, social, juridique que psychologique.

Vous pouvez aussi vous adresser à votre gynécologue, à la Maternité et à l'organisme de votre choix (voir adresses en fin de document).

Le choix vous appartient :

- de poursuivre ou d'interrompre votre grossesse.
- de demander un accouchement confidentiel
- d'envisager de donner l'enfant à l'adoption

Toutes les informations nécessaires peuvent vous être données dans les centres indiqués.



La loi Suisse :

a) La loi fédérale en matière de grossesse de 1981

La loi fédérale prévoit qu'en cas de grossesse, les personnes directement intéressées ont droit à des consultations gratuites et à une aide (loi 857.5 de 1981).

Que la décision soit prise ou que le doute persiste, les centres de santé sexuelle et planning familial reconnus selon la loi sont à votre disposition pour information, soutien et orientation.

b) La loi fédérale en matière d'interruption de grossesse de 2002

Jusqu'à 12 semaines suivant le début des dernières règles :

- La décision d'interrompre cette grossesse ou non appartient à la femme concernée. Si elle décide d'interrompre la grossesse, elle doit signer, lors de la consultation médicale, un document dans lequel elle se déclare en situation de détresse ; situation qu'elle définit librement et qu'elle n'a pas à prouver.
- Le ou la médecin qui pratique l'interruption de grossesse est tenu-e de mener un entretien approfondi avec la personne concernée, de la conseiller, de l'informer sur l'intervention et de lui remettre un dossier d'information comprenant les coordonnées des lieux où elle peut trouver conseil et soutien en cas de besoin.

Après la 12ème semaine suivant le début des dernières règles :

- Une interruption de grossesse est légale au-delà de 12 semaines si la santé physique et/ou psychique de la femme enceinte est en danger.
- Le médecin a la responsabilité d'évaluer ce danger et pourra décider d'entrer en matière ou non. La loi précise que le danger devra être d'autant plus grave que la grossesse est avancée (art. 119, Code Pénal Suisse)

Si la jeune femme est âgée de moins de 16 ans :

- Le/la médecin devra s'assurer que la patiente a bénéficié d'un entretien préalable avec un centre spécialisé pour mineurs. A Genève, les centres reconnus sont : l'unité de santé sexuelle et planning familial (HUG), et la consultation santé jeunes (HUG)



Adresses à votre disposition :

Centre officiel en matière de grossesse :

Unité de santé sexuelle et planning familial HUG

Boulevard de la Cluse 47
1205 Genève
Tél. 022/ 372 55 00

<https://www.hug-ge.ch/sante-sexuelle-planning-familial>

- Entretiens gratuits et confidentiels – informations et orientation – aide et accompagnement psychosocial pour toute personne concernée par une grossesse.
- Centre spécialisé pour mineurs de moins de 16 ans qui demandent une interruption de grossesse.

Maternité des HUG

Boulevard de la Cluse 30
1205 Genève
Tél. 022/ 372 68 16

<https://www.hug-ge.ch/gynecologie>

- Consultations gynécologiques – assistante sociale – psychiatres/psychologues

Unité santé jeunes HUG

Boulevard de la Cluse 87
1205 Genève
Tel. 022/ 372 33 87

<https://www.hug-ge.ch/sante-jeunes>

- Consultations assurées par une équipe multidisciplinaire (médecins internistes et pédiatres, infirmières, psychiatres, psychologues et gynécologues) pour adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans.
- Centre spécialisé pour mineurs de moins de 16 ans qui demandent une interruption de grossesse.

Bureau genevois d'Adoption (BGA)

Rue de Cornavin 1
1201 Genève
Tel. 022/ 731 05 01

<http://www.bga-adoption.ch/>

- Information et accompagnement, aide concernant les questions de filiation adoptive.

SOS futures mamans

Rue Schaub 18
1203 Genève
Tel. 022/ 792 00 92

<http://www.sosfuturesmamans.org/>

- Soutien moral et financier.